

VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

Terrain d'entente trouvé pour le pont de la discorde

C'est la fin d'un bras de fer de plusieurs mois entre le collectif des voisins du pont du Gué de Rousset et le maire de Viviers-lès-Montagnes Alain Veuillet. Après moult échanges par courriers interposés, un terrain d'entente a été trouvé lundi soir, à la sortie d'une réunion à la communauté de communes Sor et Agout (CCSA). Depuis janvier 2021, cinq familles vivaient un calvaire à la suite de l'effondrement partiel du pont, les obligeant à utiliser un chemin agricole et faire un long détour pour accéder aux premières commodités. Compétente dans ce domaine, la CCSA, présidée par Sylvain Fernandez, a pris le dossier en mains et une issue a été trouvée, pour le plus grand soulagement des Vivérois concernés.

Première solution apportée, celle pour la consolidation du pont, point de départ des tracasseries. « La CCSA a retenu l'option réparation pour un montant d'environ 265 000 euros avec 50 % à la charge de la CCSA et 50 % à la charge de la commune de Viviers-lès-Montagnes. Le conseil départemental va subventionner ce projet à la hauteur de 20 %. Les travaux devraient se faire pour l'été 2023 », annonce Alain Veuillet, qui remercie « le travail réalisé par la CCSA, tous les per-



Le pont, à l'époque payé par les agriculteurs du lieu-dit, devrait bientôt retrouver la jeunesse de ses débuts, en 1879. / DDM G.M.

sonnels qui ont travaillé sur ce dossier à mes côtés et la participation financière du Département. »

Soulagement pour les cinq familles

Concernant le chemin agricole : « La commune de Viviers-lès-Montagnes va devenir propriétaire de tout le chemin. Cette étape était nécessaire administrativement pour permettre les

travaux de voirie. Le devis pour effectuer les travaux de voirie ayant déjà été validé par la majorité municipale, ordonné par mes soins en ma qualité de maire depuis plusieurs semaines. Les travaux pourront enfin être réalisés dès la semaine prochaine par l'entreprise Eiffage. À l'issue de la réalisation de ce chemin communal qui deviendra voie communale nous effectuerons une demande de transfert à la

CCSA », présente l' élu, qui indique par ailleurs que la « réparation pont du Gué de Rousset, sous réserve de validation du conseil municipal, sera financée par l'emprunt. Les travaux de voirie seront eux financés par la trésorerie positive de la commune. » Le pont, à l'époque payé par les agriculteurs du lieu-dit, devrait bientôt retrouver la jeunesse de ses débuts, en 1879.

J.E